



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 a) iv) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission

pour examen et décision : données

à l'appui du programme

de développement pour l'après-2015

Programme de transformation de la statistique officielle

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le présent rapport traite de la Conférence mondiale sur l'élaboration d'un programme de transformation de la statistique officielle organisée conjointement par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Les recommandations énoncées en vue de la Conférence dans le programme de transformation de la statistique officielle figurent dans un rapport de base. La Commission est invitée à formuler des observations sur ces recommandations ainsi que des avis sur la marche à suivre.

Les questions à examiner par la Commission figurent dans la dernière section du rapport.

* E/CN.3/2015/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport traite de la Conférence mondiale sur l'élaboration d'un programme de transformation de la statistique officielle organisée conjointement par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Au moment où ce rapport a été établi, il était prévu que la Conférence se tienne les 15 et 16 janvier 2015 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le programme de transformation contenant les recommandations énoncées en vue de la Conférence est communiqué à la Commission sous la forme d'un document de base.

2. La Conférence mondiale est le fruit de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et de son document final intitulé « L'avenir que nous voulons »; du rapport de 2013 établi par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 (A/67/890), qui appelait de ses vœux une « nouvelle révolution des données »; des récentes réflexions et négociations du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et des dernières conclusions du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable.

3. La Conférence est censée donner suite au séminaire du vendredi sur la « Gestion de la révolution des données », qui s'est tenu le 28 février 2014, juste avant la quarante-cinquième session de la Commission.

4. L'objectif du séminaire du vendredi était de souligner clairement qu'il était d'une importance stratégique de transformer les systèmes nationaux de statistique pour répondre non seulement aux demandes habituelles de statistiques officielles fiables, mais également aux nouveaux besoins, tels que ceux qui découleraient inévitablement du programme de développement pour l'après-2015 et de l'expansion des statistiques intégrées sur l'économie, la société et l'environnement.

II. Objectif de la Conférence

5. La Conférence sera l'occasion pour les spécialistes de la statistique officielle de se rencontrer dans une instance de haut niveau pour essayer de dégager un large consensus sur le programme de transformation de la statistique officielle. Ce programme de transformation doit constituer une réponse adéquate à la demande croissante de données plus précises et plus récentes, qui sont nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015. Ces objectifs et cibles sont universels, au sens où ils concernent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais uniques dans leur formulation aux niveaux sous-national, national et régional. L'apparition de nouveaux besoins impose une modernisation des systèmes statistiques nationaux, qui doivent être capables de produire des statistiques officielles de façon plus efficace et plus économique et de manière durable, intégrée et coordonnée au niveau international, dans le cadre d'un partenariat ouvert à tous. La Conférence s'emploiera à déterminer l'orientation stratégique que devront adopter les statisticiens pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Participants

6. Les directeurs d'environ 40 bureaux de statistique nationaux et de 20 bureaux de statistique régionaux et internationaux ont été invités à participer à la Conférence. La présence de nombreux directeurs de la statistique devrait fournir l'occasion d'engager un débat stratégique sur les mesures que devront prendre les statisticiens pour répondre aux exigences découlant du programme de développement pour l'après-2015 et sur les conséquences qu'elles auront sur l'administration des systèmes statistiques.

IV. Résultats

7. La Conférence examinera les différentes initiatives relevant de ses domaines de travail, l'objectif étant de formuler des recommandations en vue de l'élaboration d'un programme stratégique de transformation de la statistique officielle destiné à faciliter l'exécution du programme de développement pour l'après-2015. Ces recommandations figurent dans le document de base dont s'inspire le présent rapport et serviront de point de départ aux délibérations de la Commission lorsqu'il s'agira de trouver un consensus et de décider des mesures à prendre.

V. Grands thèmes de la Conférence

8. La Conférence mondiale de deux jours couvrira les grands thèmes énoncés ci-après.

Thème 1

Les nouveaux besoins découlant de la mise en place du système statistique mondial

9. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau ont estimé que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs devaient être évalués et que des cibles et des indicateurs devaient être établis en tenant compte de la situation de chaque pays, de ses ressources et de son niveau de développement.

10. Les participants de cette conférence ont également estimé qu'il fallait disposer de données intégrées concernant la société, l'économie et l'environnement, et demandé que les décisions relatives au développement durable soient prises de manière globale et intégrée aux niveaux national, sous-national et local. La capacité des bureaux et systèmes de statistique nationaux à mesurer de façon efficace, rationnelle et régulière les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable à l'aide d'indicateurs pertinents et à en rendre compte constitue par conséquent un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015.

11. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a également souligné, dans son rapport, qu'il était urgent de prendre des mesures pour étoffer les moyens

dont disposaient les pays dans le domaine de la statistique pour mesurer et communiquer les progrès accomplis sur la voie du développement durable. Il concluait qu'une « révolution des données » s'imposait pour améliorer la qualité des statistiques et des informations accessibles au public.

12. Depuis, l'élan politique qui a animé l'action menée pour améliorer les données et leur rôle dans le programme de développement n'a cessé de s'amplifier. Une « révolution des données », c'est-à-dire une action soutenue, justifiée sur le plan scientifique et porteuse de changements destinée à améliorer les méthodes de production, d'analyse et d'utilisation des données, est impérative pour que la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 repose sur des données de haute qualité, à jour et produites dans un système capable de fonctionner durablement.

13. Il faut des données fiables et récentes qui couvrent tous les aspects importants du développement durable, tels qu'ils sont formulés dans les 17 objectifs et 169 cibles adoptés au cours des travaux du Groupe de travail ouvert achevés en juillet 2014, pour garantir que les décisions prises par les pouvoirs publics, les organismes internationaux et régionaux, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, le secteur privé et même le grand public soient réalistes. Il faut des statistiques intégrées pour traiter des phénomènes pluridimensionnels que sont notamment la pauvreté, la production et la consommation durables, les changements climatiques et la mondialisation; elles sont donc indispensables au nouveau programme de développement pour l'après-2015.

14. Pour atteindre l'objectif décrit plus haut, il sera nécessaire de revoir les méthodes statistiques traditionnelles afin qu'elles deviennent plus intégrées et plus efficaces et qu'elles permettent de produire plus rapidement des données de meilleure qualité et ventilées différemment. Les registres administratifs peuvent être améliorés et une législation adaptée mise en place au niveau des pays afin de garantir l'accès à ces données et de réglementer leur utilisation, dans le plus grand respect de la confidentialité et de la vie privée et avec les précautions de mise en matière de stockage et de diffusion des données. Il peut être utile non seulement d'utiliser plus souvent les registres administratifs comme sources de données statistiques ordinaires et homogènes, mais aussi d'élargir l'éventail thématique des sondages et la variété des sources administratives utilisées afin de prendre en compte les nouveaux enjeux qui se dégagent du débat actuel sur le développement.

15. Il est possible de prendre des mesures visant à mettre au point des services statistiques capables de rassembler des données ventilées au niveau le plus bas possible, par sexe, âge, répartition géographique et revenu (quintiles de richesse) et selon l'appartenance à des groupes sociaux vulnérables – personnes handicapées, minorités ethniques, autochtones – et, s'il y a lieu, à d'autres catégories et regroupements, le but étant que ces données puissent être directement exploitées par des collectivités et des acteurs locaux et constituer de véritables vecteurs de changement au niveau local.

16. Il convient d'exploiter de nouvelles sources de données, différentes des sources traditionnelles, et de déterminer si elles peuvent enrichir les sources de la statistique officielle et permettre de répondre aux besoins en matière de données dans les nouveaux domaines du développement et de produire, à l'intention des décideurs, des données à jour, précises et ventilées par répartition géographique [le

Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle examine ces points de façon plus approfondie dans son rapport (E/CN.3/2015/4)]. Cela nécessite d'exploiter le potentiel d'innovation et de transformation de l'informatique : de l'étape de la collecte de données (à l'aide, par exemple, d'outils de collecte de données assistée par ordinateur installés sur des appareils portables) à l'étape de la diffusion (au moyen d'outils de visualisation perfectionnés, permettant par exemple la représentation cartographique de données).

17. La libération des données et la transparence de leur production font partie de la révolution des données. Le libre accès aux données, aux métadonnées et aux méthodes par lesquelles elles ont été produites ne contribuera pas seulement à promouvoir la transparence et le principe de responsabilité, mais également à stimuler la créativité analytique des utilisateurs. Dans ce processus, les spécialistes de la statistique officielle peuvent élaborer de nouvelles manières d'éduquer les utilisateurs de leurs données, qu'ils soient issus du monde politique, des milieux universitaires, du secteur privé ou du grand public, afin de les aider à comprendre et interpréter correctement les données statistiques.

18. Tous les aspects de la révolution des données sont examinés de façon plus approfondie dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Questions nouvelles : la révolution de données » (E/CN.3/2015/3).

Thème 2

Des méthodes modernes de production de statistiques reposant sur une architecture statistique commune

19. Le deuxième thème met l'accent sur la modernisation des méthodes de production de statistiques. Des argumentaires de plus en plus nombreux analysent pourquoi et comment les bureaux de statistique nationaux doivent réformer leurs méthodes de production de statistiques en vue de répondre aux nouvelles demandes de données multidimensionnelles et intégrées découlant du programme de développement pour l'après-2015; comment financer cette transformation; et quelles sont les autres conséquences institutionnelles ou administratives de cette transformation aux niveaux national, régional et mondial auxquelles il faudrait éventuellement parer.

20. Le programme de transformation se traduit, concrètement, par des mesures à court, à moyen et à long terme que doivent prendre les services de statistique. Ces mesures doivent être arrêtées progressivement et contribuer à combler les carences en matière de données, à renforcer les capacités statistiques nationales et à améliorer la coordination régionale et internationale des activités de renforcement des capacités et des mécanismes de suivi et de communication des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

21. Le programme de transformation de la statistique officielle exige un investissement considérable, concerté et soutenu dans le renforcement des capacités statistiques nationales, qui relèvent des volets technique et institutionnel de la stratégie intégrée de production de statistiques. C'est par des investissements soutenus dans une architecture moderne et intégrée de production de statistiques qu'il sera possible d'instaurer un mécanisme complet et efficace de suivi et de communication des incidences sociales, économiques et environnementales de

l'entreprise universelle de transformation que constitue le programme de développement pour l'après-2015.

22. La conception d'une architecture intégrée de production de statistiques est déjà en cours en Europe et en Asie; ces travaux doivent être étendus aux autres régions. Cette architecture ne peut cependant être mise en place que de façon progressive, en fonction des priorités établies par chaque pays et de manière à répondre aux besoins immédiats des pays par des résultats rapides. Les mesures prises doivent être novatrices et contribuer à restructurer les méthodes traditionnelles de production de statistiques spécialisées par domaine, pour les rendre plus intégrées et plus économiques et leur permettre de réduire les charges de travail et de produire des données plus à jour, de meilleure qualité et mieux ventilées. Les enquêtes ayant pour objet les ménages et les entreprises devront être conçues ou remaniées dans les systèmes nationaux d'enquêtes intégrés, en fonction d'une base de registres de chambres de commerce et d'état civil reliée aux sources de données administratives et à toutes sortes de recensements, portant notamment sur la population, le logement et l'agriculture.

23. Pour tirer pleinement parti des sources administratives à des fins statistiques, il faudra améliorer sensiblement l'accès aux registres administratifs dans de nombreuses régions du monde, afin de mettre régulièrement des données plus récentes et homogènes au service de la statistique officielle. Quant aux enquêtes effectuées auprès des ménages et des entreprises, il est possible d'élargir leur éventail thématique en vue d'y intégrer les nouvelles questions socioéconomiques et environnementales qu'inspire l'état actuel du monde et de sa population ou qui se dégagent du débat en cours sur le développement. Il pourrait être opportun de recueillir des données ventilées au plus bas niveau possible, selon différentes méthodes de ventilation. La nouvelle architecture intégrée de production de statistiques pourrait prendre la forme d'un système flexible, capable d'intégrer les mesures statistiques des phénomènes qui apparaîtront demain sans subir de modifications coûteuses.

24. En outre, il serait utile de prendre en compte les nouvelles possibilités que présentent pour les statistiques l'innovation, le progrès technologique et l'apparition de nouveaux fournisseurs de données publics et privés hors de la sphère conventionnelle de production de données par les systèmes statistiques des pays, et d'établir, à cet égard, des partenariats public-privé qui renforcent la transparence de l'activité statistique aux niveaux mondial, régional et national. Les partenariats public-privé avec les entreprises, la société civile, les milieux universitaires et d'autres parties concernées devraient être établis dans le cadre de réseaux anciens et nouveaux.

Thème 3

Les innovations en matière de collecte et de diffusion des données, d'accès aux données et d'analyse des données

25. La nouvelle architecture de production intégrée introduira également des innovations visant à incorporer des sources non traditionnelles de données, notamment des mégadonnées qui n'ont pas encore été utilisées ou ont été sous-utilisées dans la production de statistiques officielles. Malgré les avantages que peuvent présenter ces nouvelles sources de données aux fins de la statistique

officielle, il convient d'examiner et d'évaluer de façon approfondie la pertinence de leur utilisation. Il faut étudier les moyens de tirer parti de ces avantages potentiels en créant des liens entre les sources traditionnelles et non traditionnelles de données et en les intégrant dans la statistique officielle, tout en maintenant les critères rigoureux de qualité et d'autre nature actuellement utilisés dans la statistique officielle. Ainsi, l'utilisation de sources non traditionnelles doit être conforme aux normes professionnelles consacrées par les Principes fondamentaux de la statistique officielle et ne pas compromettre la confiance dont jouit la statistique officielle auprès du public, au niveau national ou international.

26. Compte tenu de l'omniprésence des réseaux de communication, il pourrait aussi être utile d'exploiter le pouvoir d'innovation et de transformation des technologies de l'information et des communications, de l'étape de la collecte (par l'utilisation multimodale d'appareils mobiles et de satellites, par exemple) à celle de la diffusion (par exemple, par des portails de données ouvertes et des outils de visualisation perfectionnés reposant sur des données de géolocalisation et des cartes), en passant par l'étape de l'analyse. Les innovations devraient également viser à faciliter effectivement, dans les activités quotidiennes de toutes les catégories d'utilisateurs, l'accès aux données, leur interprétation, leur analyse et leur utilisation.

27. Les innovations doivent aussi porter sur la promotion de la production basée sur les métadonnées, sur l'échange de données et de métadonnées et les processus informatiques, ce qui permettra de poursuivre la normalisation des méthodes statistiques, des analyses et des applications. Pour réaliser ces innovations, il sera nécessaire de mettre en place, aux niveaux national, régional et international, une collaboration étroite et renforcée visant à élaborer et mettre en place des produits et services statistiques communs et normalisés.

28. L'innovation sera également axée sur le libre accès aux données, dans le respect de la confidentialité des données nationales et internationales et des politiques de respect de la vie privée et de droit à l'information, afin de favoriser la transparence et de garantir la responsabilité des utilisateurs, tout en libérant leur créativité analytique.

Thème 4

Les moyens de mise en œuvre

29. Il convient d'étudier comment opérer la transition entre la situation actuelle et un système statistique national moderne, capable de communiquer des données de façon à satisfaire aux besoins du programme de développement pour l'après-2015. Ces données doivent pouvoir étayer la prise de décisions dans le domaine du développement durable, le but étant d'élaborer des politiques réalistes comportant des volets social, économique et environnemental interdépendants, aux niveaux national, régional et mondial.

30. On pourrait élaborer une stratégie de sensibilisation visant à maintenir le vif intérêt qu'attachent actuellement les milieux politiques à la production de données de meilleure qualité au niveau mondial, et à mobiliser des ressources intérieures et extérieures afin d'investir lourdement et régulièrement dans les volets humain, technique et institutionnel d'une architecture moderne de production statistique nationale, le but étant de créer et d'entretenir des systèmes statistiques nationaux

bien gérés qui s'adaptent à l'évolution constante du monde et aux nouveaux obstacles auxquels se heurtent actuellement les sociétés, individuellement ou collectivement, et d'anticiper les changements qui toucheront les générations futures.

31. Cette stratégie doit s'adresser aux décideurs nationaux, pour la mobilisation de ressources intérieures, et aux organismes de financement régionaux et internationaux, notamment à la communauté des donateurs, pour la mobilisation de ressources aux niveaux régional et mondial. À cet égard, la stratégie doit également encourager la coordination des activités de renforcement des capacités statistiques au niveau des pays, condition de l'utilisation optimale des ressources disponibles aux niveaux national et international, en particulier dans les domaines essentiels que sont le développement des institutions, notamment des systèmes réglementaire et judiciaire, la mise à niveau des qualifications des statisticiens, l'établissement de registres et de cadres (les recensements, par exemple), les systèmes intégrés d'enquêtes portant sur les ménages et les entreprises, l'utilisation des données administratives et la mise à jour des classifications statistiques.

32. Le programme de transformation doit comporter des initiatives phares dans différents segments de la statistique, notamment les statistiques de base des domaines démographique et social (comme les registres et statistiques de l'état civil ou les statistiques des migrations, du travail ou de la pauvreté), économique et environnemental (comme les statistiques de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement, du commerce des marchandises, du commerce des services et de la mondialisation), la comptabilité nationale, internationale et la comptabilité liée à l'économie environnementale (notamment la comptabilité satellite des secteurs de la santé ou du tourisme) et les statistiques relatives à des questions transversales comme la gouvernance, la sécurité et les changements climatiques, et prendre scrupuleusement en compte les domaines dans lesquels il convient de moderniser les concepts et méthodes en vigueur ou d'en créer de nouveaux.

33. La communauté internationale des statisticiens a conscience de l'ampleur de cette tâche, de l'urgence de fournir des résultats et de la responsabilité qui lui incombe d'accomplir un travail de qualité. Consciente également du fait que les ressources financières consacrées aux activités statistiques ne cessent de diminuer aux niveaux national et international, elle considère indispensable que la Conférence mondiale permette d'échanger des idées sur la mobilisation de ressources.

VI. Questions soumises à la Commission pour examen

34. La Commission est invitée à donner son avis sur les points suivants :

a) Les recommandations et le programme de transformation de la statistique officielle énoncés à la Conférence mondiale, en général, et, en particulier, les priorités qui doivent être déterminées pour les quatre grands thèmes de la Conférence, à savoir :

- i) Les nouveaux besoins découlant de la mise en place du système statistique mondial;
- ii) Des méthodes modernes de production de statistiques reposant sur une architecture statistique commune;

iii) Les innovations en matière de collecte et de diffusion des données, d'accès aux données et d'analyse des données;

iv) Les moyens de mise en œuvre, notamment une stratégie visant à mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du programme de transformation et à créer un partenariat ouvert à tous;

b) Le rôle joué par chacun des organismes participant à cette collaboration (bureaux de statistique nationaux, organisations régionales et internationales de statistique appartenant ou non au système des Nations Unies) dans l'exécution des recommandations et du programme de transformation;

c) Les moyens à mettre en œuvre pour faire participer aux consultations sur le thème de la Conférence d'autres parties prenantes que les seuls milieux de la statistique officielle, et les modalités éventuelles de pareilles initiatives.
